



MAMOUZOU, LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Monsieur le Président de la CADEMA,  
Monsieur le Président de l'Association des Maires de Mayotte,  
Mesdames et Messieurs les directeurs des services de l'État,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,  
Chers partenaires, représentant des différents syndicaux,

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Je vous remercie d'avoir répondu favorablement à cette invitation.

Le 24 juillet 2020, les élus de Mamoudzou se sont réunis pour le premier conseil municipal de cette mandature après celui de l'installation, du 5 juillet de la même année. Nous avons mis un point d'honneur à ce que notre première délibération soit de décréter la propreté urbaine – et par voie de conséquence la santé – cause communale pour les 10 prochaines années.

J'ai souhaité vous réunir aujourd'hui au Parc de la Pointe de Mahabou pour cette conférence de presse afin de vous présenter le Plan Propreté 2020-2030. Le choix de ce lieu n'est pas anodin. Cet écrin de nature, entre terre et lagon, est emblématique de l'environnement que nous nous devons de protéger.

J'en profite pour remercier les propriétaires des lieux pour son accord, Monsieur le Président, cher Ben Issa.

Je vous invite à observer autour de vous et à prendre une profonde respiration. L'espace où nous nous trouvons est propre, la nature est préservée, l'air que nous respirons n'est pas pollué. Tout ceci contribue à notre bien-être, à notre santé, et indéniablement à l'image de notre ville et à son attractivité.

Au-delà des enjeux environnementaux évidents, il s'agit bien de changer le visage de Mamoudzou et ainsi de passer d'une capitale économique engorgée où la population subit cette insalubrité à une ville propre, écologiquement responsable, dotée des moyens nécessaires, et où les citoyens que nous sommes soient sensibilisés et participent pleinement à l'amélioration de notre cadre de vie.

A travers ce Plan Propreté, la Ville se fixe 5 objectifs majeurs :

- Améliorer l'efficacité de son service propreté urbaine ;
- Sensibiliser les citoyens et les rendre acteurs de la propreté ;
- Aménager la ville pour faciliter la collecte des déchets ;
- Mettre en place des actions pour maintenir la propreté ;
- Et réduire la production des déchets.

Le renforcement du service propreté de la Ville est un axe de travail important pour améliorer la salubrité de nos rues. En ce sens, la ville va entreprendre un important programme d'investissement de plus d'1 million d'euros en matériels et moyens techniques.

En effet, la direction développement durable et propreté urbaine sera dotée de nouveaux moyens tels qu'une balayeuse prévue dès 2022, de camions plateaux et de véhicules supplémentaires, ainsi que d'autres outils et machines nécessaires pour faciliter et optimiser le travail des agents de propreté.

Cependant, c'est grâce à une démarche partenariale et une synchronisation efficace des actions de tous les acteurs que nous pourrions atteindre ces objectifs. Pour cela il est essentiel d'améliorer la gouvernance.

MAMOUZOU, LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Un comité de pilotage et de suivi du plan sera mis en place en intégrant les services de la Ville et de la CADEMA. Bien entendu, nos partenaires naturels seront sollicités pour y siéger, j'ai cité la DEAL, l'ARS, le Rectorat et le Conseil Départemental.

Et pour compléter le comité de pilotage, un certain nombre d'associations départementales et communales seront également associées.

Dans ce projet d'envergure, nous n'oublions pas des acteurs principaux de ce plan propreté qui sont LES CITOYENS, les Associations et les Opérateurs économiques. Nous sommes tous des producteurs de déchets, toutefois, il nous incombe d'adopter les comportements responsables et indispensables pour lutter contre l'insalubrité.

Pour cela, un vaste programme de sensibilisation sera mis en place comprenant une campagne de communication, des ateliers dirigés par des agents de sensibilisation, notamment dans les établissements scolaires et dans les quartiers, et naturellement la continuité des opérations comme URAHAFU na UNONO, dont la 8<sup>ème</sup> édition aura lieu les vendredi 29 et samedi 30 octobre prochains. J'en profite pour lancer un APPEL à la mobilisation de tous.

Depuis de nombreuses années, le tissu associatif de Mamoudzou se mobilise pour lutter contre l'insalubrité et protéger l'environnement. Cette mobilisation citoyenne est précieuse et source de motivation pour l'ensemble de la population.

Il est essentiel que leurs projets et leurs forces vives soient intégrés à cette démarche. Des contrats d'objectifs seront élaborées avec ces associations qui rendront compte régulièrement de leurs actions.

Le Plan Propreté prend également en considération une problématique récurrente, celle des Véhicules Hors d'Usage.

En plus de présenter un risque de pollution des sols, ces Véhicules Hors d'Usage sont source de danger pour nos concitoyens, notamment les enfants, et offrent aux moustiques un espace de nidification optimal redoutable lors des épidémies de dengue.

Pour cela, un dispositif pour la prise en charge des VHU a été défini au niveau départemental avec l'intervention de la ville. Nous serons vigilants et alerterons les autorités compétentes pour nous assurer de sa mise en œuvre efficace.

La question des Véhicules Hors d'Usage me permet d'aborder le sujet important des véhicules âgés toujours en circulation. Le trafic routier, très dense à Mamoudzou, dégrade la qualité de l'air et contribue à la pollution aux particules fines et très fines pouvant provoquer diverses maladies respiratoires.

C'est pourquoi, un arrêté sera signé aujourd'hui portant sur deux mesures.

La première mesure porte sur l'interdiction de circulation sur l'ensemble du réseau routier de Mamoudzou aux véhicules âgés de plus de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre pour les véhicules personnels. Les véhicules des services de secours, de sécurité, des services médicaux ou autres véhicules professionnels seront concernés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Aussi, ce sont plus de 60 000 véhicules qui entrent et sortent quotidiennement de la commune contribuant aux embouteillages qui paralysent la circulation aux heures de pointe.

Par conséquent, la seconde mesure a pour objectif de décongestionner le réseau routier. Pour cela, nous allons expérimenter la circulation alternée deux jours par semaine.



DISCOURS DE M. AMBDILWAHEDOU SOUMAÏLA, MAIRE DE MAMOUZOU, LORS DE LA CONFERENCE DE PRESSE ANNONÇANT LE PLAN PROPRETE 2020-2030 ET DE NOUVELLES MESURES EN LIEN AVEC LA CIRCULATION A MAMOUZOU

MAMOUZOU, LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 - **SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI**

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021, la circulation des véhicules sera réglementée les lundis et mardis de 04h00 à 20h00 dans les villages de Kaweni, Mamoudzou, M'tsapéré et Passamainty. Plus précisément, l'interdiction porte ainsi en agglomération sur :

- La route nationale 1 : du rond-point Jumbo au rond-point Passot
- La route nationale 2 : du rond-point Passot au rond-point Dinga Dingani
- La route départementale 3 : du rond-point Croix-Rouge au rond-point Collège de Passamainty.

A l'exception des professionnels de santé et de secours sur présentation de leurs cartes, des véhicules professionnels, la circulation sera interdite aux véhicules personnels dotés d'une plaque d'immatriculation paire les lundis et à ceux dotés d'une plaque d'immatriculation impaire les mardis.

Durant ces trois mois d'expérimentation, la police procédera naturellement à des contrôles routiers, cependant nous comptons sur l'engagement de tous pour participer au décongestionnement de Mamoudzou.

Il est temps d'en finir avec ces embouteillages interminables qui nuisent à notre qualité de vie et à notre santé.

Je vous remercie pour votre attention.

A présent, je vais répondre aux questions avant la signature de l'arrêté.